

Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue sur le Parc naturel régional des Ardennes

Guide - 2023-2025



www.parc-naturel-ardennes.fr



La Trame Verte et Bleue sur Le Parc naturel régional des Ardennes





Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

 Un **réseau de continuités écologiques** terrestres (vertes) et aquatiques (bleues) constitué de :

- **Réservoirs de biodiversité**, milieux naturels riches en biodiversité où les espèces effectuent tout ou partie de leur cycle de vie,

- **Corridors écologiques**, voies naturelles par lesquelles les espèces se déplacent entre les réservoirs de biodiversité.

 Un **outil d'aménagement durable** du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

 Une politique nationale déclinée dans le **SRADDET*** à l'échelle régionale puis dans les **documents de planification** à l'échelle communale et intercommunale.

* Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Une volonté de restaurer les continuités écologiques sur le territoire

La **biodiversité** constitue l'ensemble du vivant sur Terre (espèces et écosystèmes dans lesquels elles vivent). Elle rend des services utiles à l'Homme (alimentation, qualité de l'eau, des sols, ...).

En France et notamment sur le territoire du Parc naturel régional (PNR) des Ardennes, elle est **menacée en grande majorité par les activités humaines** :

-  fragmentation des habitats,
-  dégradation des milieux naturels,
-  dérangement de la faune,
-  pollution,
-  changement climatique...

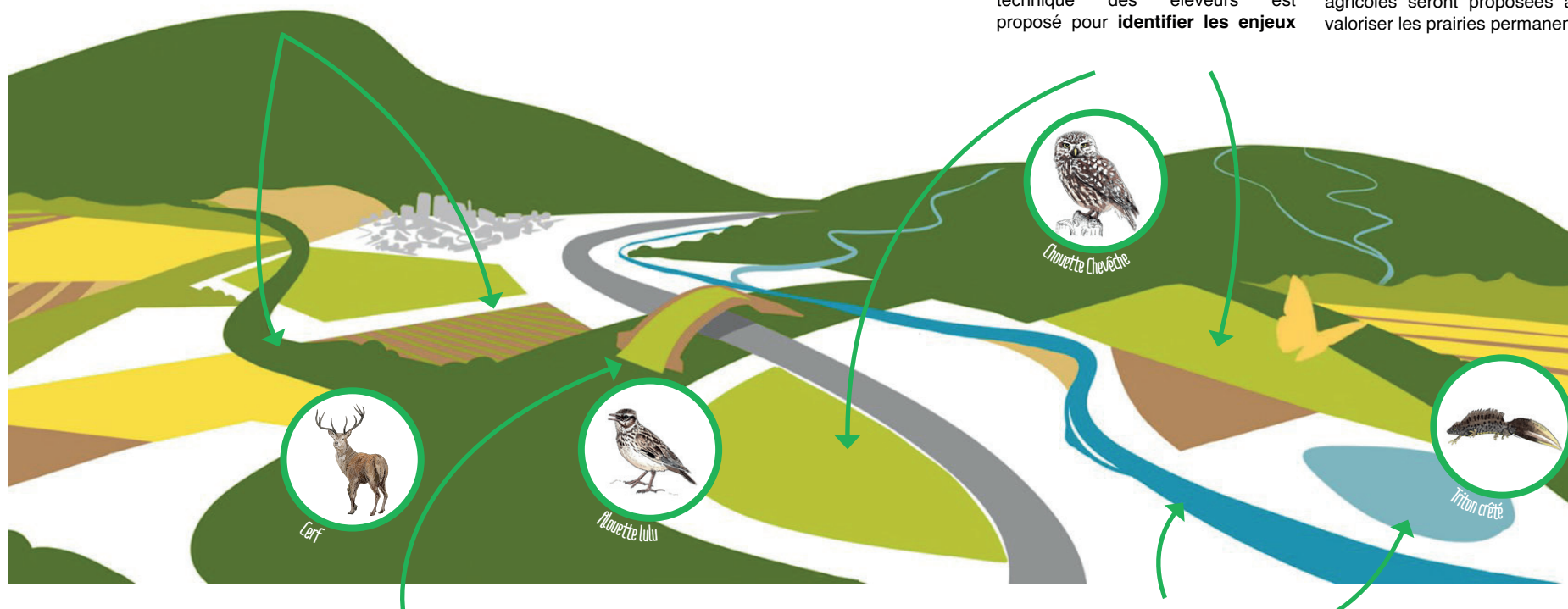


Afin d'identifier les enjeux liés à la biodiversité et aux continuités écologiques, le PNR des Ardennes a réalisé en 2020 un **diagnostic de la Trame Verte et Bleue** sur son territoire. Cela a permis de mettre en évidence les secteurs à enjeux prioritaires et d'établir un programme d'actions à mener dans le but de **restaurer ces continuités écologiques**.

La Trame Verte et Bleue sur Le Parc naturel régional des Ardennes

La préservation et la restauration du bocage

Le bocage est essentiel dans le maintien de la biodiversité. Il permet le **déplacement, la reproduction et l'alimentation** de nombreuses espèces au sein du territoire. Dans ce cadre, les travaux de plantations (haies, arbres, bosquets, vergers, ...) et l'aménagement des talus routiers sont des leviers intéressants pour la restauration des continuités écologiques bocagères.



L'amélioration du franchissement des obstacles

Les continuités écologiques peuvent être dégradées par l'**aménagement d'infrastructures de transport**. Ces dernières perturbent la biodiversité car elles fragmentent les milieux naturels et créent un risque de collisions pour toutes les espèces souhaitant les franchir. La **création de passages à faune** sur le territoire, permettrait d'améliorer la circulation de la faune entre les réservoirs de biodiversité.

Le maintien et la valorisation des prairies naturelles

Les prairies naturelles accueillent une **grande diversité faunistique et floristique**. Un accompagnement technique des éleveurs est proposé pour **identifier les enjeux**

écologiques et agricoles à l'échelle d'une exploitation et de chaque prairie. Des améliorations des pratiques agricoles seront proposées afin de valoriser les prairies permanentes.

Restauration de la trame humide

Préserver les zones humides constitue un enjeu fondamental pour la réalisation du **cycle de vie de nombreuses espèces**, l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation

des inondations, ... Les réseaux de mares et la ripisylve sont aussi essentiels pour les espèces des milieux humides.



La Trame Verte et Bleue sur Le Parc naturel régional des Ardennes

Le projet Trame Verte et Bleue 2023-2025 du Parc

Le PNR des Ardennes est lauréat de l'appel à projet (AAP) TVB 2022, financé par la DREAL Grand Est, la Région Grand Est et les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie.



Il s'agit d'un projet multipartenarial en collaboration avec :



Les actions ont débuté en janvier 2023 – l'animation et le pilotage du projet sont assurés par la Chargée de mission Trame verte et bleue du Parc.



Des subventions pour les porteurs de projet :

80%
DU MONTANT DES TRAVAUX (HT OU TTC, SELON LES CAS)

20%
RESTANT À LA CHARGE DU PORTEUR DE PROJET

- * Plantations de haies, de bosquets, d'arbres isolés, de vergers,
- * Semis de prairies,
- * Création ou restauration de mares,
- * Restauration de zones humides et de ripisylves (boisements en bord de cours d'eau).

Contact :

Parc naturel régional des Ardennes :
Romane TROMONT
Chargée de mission Trame Verte et Bleue
06 17 03 98 43
romane.tromont@parc-naturel-ardennes.fr



Parc naturel régional des Ardennes

Maison du Parc Route Sécheval

RD140 - 08150 Renvez

Tél : +33 (0)3 24 42 90 57



www.parc-naturel-ardennes.fr

Une autre vie s'invente ici

